



Insuffisance professionnelle

Par **Phane456**, le **18/02/2021** à **16:03**

Bonjour en CDI depuis debut novembre je viens de faire notifier par mon management la réduction de ma période d'essai et le non renouvellement de mon contrat pour insuffisance professionnelle....malgré quelques erreurs personne ne s'est plaint ouvertement de mon travail. Je suis surpris de cette décision. Que puis-je faire ? Merci

Par **P.M.**, le **18/02/2021** à **16:23**

Bonjour,

Je ne pense pas que votre direction ait réduit la période d'essai mais qu'il l'a plutôt rompu (en respectant normalement le délai de prévenance)...

Normalement, l'employeur n'a pas à motiver sa décision tant que la rupture de la période d'essai remet en cause la compétence du salarié...

Une contestation éventuelle serait du ressort du Conseil de Prud'Hommes...